

PAR COURRIEL

Longueuil, le 26 janvier 2016

N/Réf : 2004 44177

Objet : Demande d'accès concernant :
200 chemin Saint-François-Xavier (Lot 4 191 395 du cadastre du Québec)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. CA du 23 avril 1997 (2 pages);
2. RAPA du 24 mai 1997 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (5)



Longueuil, le 23 avril 1997

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Services-O-Pneus inc.
200, rue Saint-François-Xavier
Suite 100
Delson (Québec)
JOL 1G0

N/Réf. : P-7610-16-01-0569801
1098206

Objet : Exploitation d'une usine de réchappage de pneus

Mesdames,
Messieurs

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 octobre 1996, reçue le 5 décembre 1996 et complétée le 5 février 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2 et ses modifications), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de réchappage de pneus au taux d'environ 44 pneus par jour. Les activités ont lieu au 200, rue Saint-François-Xavier, dans la municipalité de Delson, municipalité régionale de comté Roussillon, sur le lot 469 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Constant.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : P-7610-16-01-0569801
1098206

Le 23 avril 1997

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Cahier de demande de certificat d'autorisation, daté du 20 octobre 1996, signé par M. Mario Deguire, 21 p.;
- Questionnaire rempli pour le dépoussiéreur par la compagnie **Articles 23-24 de la L.A.D.** janvier 1997, 4 p.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Kathleen Carrière
Directrice régionale de la Montérégie

KC/HDP/TLF



RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION

DATE : Le 24 mars 1997

REQUÉRANT : Services-O-Pneus inc.
200, rue Saint-François-Xavier, Suite 100
Delson (Québec) J0L 1G0

OBJET : Exploitation d'une usine de réchappage de pneus

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0569801
1098206

I NATURE DU PROJET

Pour faire suite à un avis d'infraction de la Ville de Delson à cause des émissions de poussières de caoutchouc, la compagnie a installé un dépoussiéreur pour remédier au problème; après quoi, la compagnie nous a envoyé une demande de certificat d'autorisation. C'est une usine de réchappage de pneus. Les matières premières utilisées sont :

- pneus usés;
- bandes de roulement en caoutchouc;
- peinture à caoutchouc à l'eau.

Le procédé se résume à :

- meulage de pneus usés;
- pose d'une bande de roulement sur chaque pneu usé meulé;
- chauffage à 250°F dans un four électrique;
- production d'environ 44 pneus/jour et de 8000 à 10,000 pneus/an.

La récupération des poussières de caoutchouc, provenant du meulage, se fait à l'aide d'un dépoussiéreur à sacs filtrants de marque Rousseau, de 50 sacs en polyester ayant une surface totale de filtration de 235,5 pieds carrés et une efficacité minimale garantie de 99,5%.

Lors de la visite du 17 décembre 1996, aucune émission de poussières n'a été observée.

II LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Tel qu'observé, le projet n'a aucun impact sur l'environnement; le seul impact possible a été les émissions de poussières de caoutchouc avant l'installation du dépoussiéreur : l'usine a fonctionné sans dépoussiéreur avant l'avis d'infraction du 27 septembre 1996 de la Ville de Delson, suite à une plainte des citoyens. Le problème est maintenant réglé.

Il n'y a pas de rejets d'eaux usées de procédé ni de déchets dangereux.

III LES ÉTUDES ET RECHERCHES

N/A

IV LES EXIGENCES**1. LÉGALES**

Le projet est soumis à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur la qualité de l'atmosphère.

2. TECHNIQUES

N/A

3. ADMINISTRATIVES

Les documents exigés pour la demande ont été fournis.

V LES CONSULTATIONS

N/A

VI LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

N/A

VII ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL


Tel que présenté, le projet est acceptable.

VIII RECOMMANDATIONS

Délivrer le certificat d'autorisation.

IX PROGRAMME DE VÉRIFICATION

N/A



Hung Duc Phan
Responsable de dossiers
Service industriel

HDP/TLF